

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



26036855

Déposé / Reçu le

06 MARS 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0850.127.992

Dénomination

(en entier) : **Association des copropriétaires Lacomble 69 71 Schaerbeek**

(en abrégé) : **ACP Lacomblé-Roodebeek**

Forme juridique : **Association des copropriétaires**

Siège : **Avenue Adolphe Lacomblé 69-71, 1030 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) du 10 mars 2025

7: Renouvellement du mandat du syndic GTI sprl

Le mandat de GTI n'est pas reconduit. Monsieur CLERENS propose de le remplacer.

À la majorité des voix, l'assemblée marque son accord sur cette solution (abstention M. CLERENS).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature